MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale
des ressources humaines
Service des personnels enseignants
de l'enseignement scolaire
Sous-direction de la gestion des carrières
Bureau DGRH B2-1

MOUVEMENT INTERDEPARTEMENTAL DES ENSEIGNANTS DU 1ER DEGRE
ELEMENTS D'ANALYSE PERMETTANT LA RECONNAISSANCE DU CIMM
POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2022

A retourner impérativement à la direction des services départementaux de votre département accompagné de l'imprimé de confirmation de la demande.
Aucune demande ne doit être adressée directement au ministère

NUMEN : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| **Nom de naissance** : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Nom d'usage : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| **Prénom** : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Département de rattachement administratif : |_____|

600 points sont attribués pour le vœu formulé en rang 1 et portant sur le département ou la collectivité d'outre-mer, pour les agents pouvant justifier de la présence dans ce département/collectivité du centre de leurs intérêts matériels et moraux (CIMM), en fonction de critères dégagés par la jurisprudence et précisés dans la circulaire DGAFP B7 n°2129 du 3 janvier 2007 relative aux conditions d'attribution des congés bonifiés aux agents des trois fonctions publiques. Afin de faciliter l'analyse des critères d'appréciation permettant la reconnaissance du CIMM et des pièces justificatives à fournir pour chacun de ces critères, ce tableau devra être complété par les agents concernés et renvoyé avec le dossier de mutation.

COCHER LA CASE OUI OU NON POUR CHAQUE CRITERE D'APPRECIATION :
(Fournir, pour chaque réponse positive, les pièces justificatives correspondantes)

Ces critères ne sont ni exhaustifs ni nécessairement cumulatifs. Ils peuvent être complétés, le cas échéant, par tout autre élément d'appréciation pouvant être utile à l'administration. Plusieurs critères, qui ne seraient pas à eux seuls déterminants, doivent se combiner.

Critères d'appréciation	OUI	NON	Exemples de pièces justificatives
Résidence des père et mère ou à défaut des parents les plus proches sur le territoire considéré			Pièce d'identité, titre de propriété, taxe foncière, quittance de loyer, taxe d'habitation, etc.
Biens fonciers situés sur le territoire considéré dont l'agent est propriétaire			Bail, quittance de loyer, taxe d'habitation, titre de propriété, taxe foncière, etc.
Résidence antérieure de l'agent sur le territoire considéré			Bail, quittance de loyer, taxe d'habitation, etc
Lieu de naissance de l'agent ou de ses enfants sur le territoire considéré			Pièce d'identité, extrait d'acte de naissance, etc.
Bénéfice antérieur d'un congé bonifié			Copie de la décision par laquelle a été octroyé le congé bonifié
Comptes bancaires, d'épargne ou postaux dont l'agent est titulaire sur le territoire considéré			Relevé d'identité bancaire, etc.
Paiement par l'agent de certains impôts, notamment l'impôt sur le revenu, sur le territoire considéré			Avis d'imposition
Affectations professionnelles antérieures sur le territoire considéré			Attestations d'emploi correspondantes
Inscription de l'agent sur les listes électorales d'une commune du territoire considéré			Carte d'électeur
Etudes effectuées sur le territoire par l'agent et/ou ses enfants			Diplômes, certificats de scolarité, etc.
Demandes de mutation antérieures vers le territoire considéré			Copies des demandes correspondantes.
Durée et nombre de séjours dans le territoire considéré			Toutes pièces justifiant ces séjours.
Autre critère d'appréciation			

DATE ET SIGNATURE DU DEMANDEUR :